



ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ROUMANIE

Le système national d'enseignement est ouvert – selon la loi – aussi pour les citoyens étrangers.

L'inscription des citoyens étrangers dans le système éducationnel roumain est réalisé – en ce qui concerne les activités didactiques – selon les mêmes règles et réglementations qui sont valides pour les citoyens roumains – élèves, étudiants et personnes enregistrées aux études poste universitaires.

Dans ce contexte, on prend en considération les problèmes de contenu (plans éducationnels et programmes) aussi que le caractère administratif (transferts, examination, etc.)

Les citoyens des pays non-UE peuvent s'inscrire aux études en Roumanie sans examen d'accès, par la supplémentation du chiffre de scolarité approuvé pour les citoyens roumains.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les citoyens non-UE qui désirent étudier en Roumanie doivent faire une demande d'inscription à l'université roumaine de leur choix, en vue d'obtenir la pré-inscription. La lettre d'acceptation sera émise par le Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de l'Innovation.

Les documents nécessaires pour l'inscription sont:

- Formulaire d'inscription (complété dans 2 exemplaires);
- Copie certifié du diplôme de Baccalauréat ou équivalent – pour les études universitaires de licence;
- Copie certifié du diplôme universitaire – pour le master ou doctorat;
- Fiche matricule traduite en roumain, anglais, français ou allemand;
- Attestation de compétences linguistiques;
- Copie certifié de l'acte de naissance;
- Copie certifié du passeport;
- Certificat médical.

Ces documents doivent être accompagnés par des traductions légalisées dans une langue de circulation internationale (selon le cas), certifiés pour authentification par les Ambassades de la Roumanie dans le pays d'origine.

NOUS CONTACTER

www.medecineroumanie.org
contact@medecineroumanie.org